



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 3 septembre 2025**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	11
Nombre de présents	7
Excusés	1
Absent	3
Qui ont pris part aux délibérations	8

Date de convocation : L'an deux mille vingt-cinq,
29 août 2025 le trois septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
10 septembre 2025

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY – Magali BONNEFOY – Émilie CAZAUX - Florence SIORAT – Marc BÉDÉ –Valérie DUPUY – Caroline PERETTI

Excusés : Patrick BOURGEOIS

Procurations : Patrick BOURGEOIS a donné procuration à Fabrice CREPY

Absents : Stéphane-Jean DUPHLOUX, Stéphan POURCET, Maritza PERDRIEL

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 11 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

I – DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-31 - OBJET : Approbation du règlement de location et d'utilisation de la salle des fêtes communale

Suite à la réception de travaux de rénovation de la salle des fêtes communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement d'utilisation de la salle annexé à la présente délibération.

Les différentes salles qui composent le bâtiment pourront être désormais mise à la disposition des usagers selon les tarifs suivants :

TARIFS DE LOCATION					
SALLE	Saint-Pierrins 1 journée de 9h à 21h	Saint-Pierrins 2 jours	Extérieurs 1 journée de 9h à 21h	Extérieurs 2 jours	Caution
Mauve	60 €	100 €	120 €	200 €	500 €
Mauve + Orchis	X	150 €	X	300 €	800 €
Salle des fêtes	X	200 €	X	400 €	1 000 €

De manière exceptionnelle, la salle pourra être louée gratuitement par les Saint-Pierrins fêtant leur 18eme anniversaire.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la validation du règlement et des tarifs exposés.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

Approuve le règlement de location et d'utilisation de la salle des fêtes et les tarifs de location proposés.

N° 2025-32 - OBJET : Soutien aux petites lignes ferroviaires régionales

Monsieur le Maire souhaite sensibiliser le Conseil Municipal sur la fermeture des petites lignes ferroviaires de la région Occitanie.

Notre réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à notre territoire : elles relient Auch, Albi, Rodez, Figéac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires.

Article 2 :

Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité.

Article 3 :

Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

Article 4 :

Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

- **Rachat des concessions abandonnées**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a récemment récupéré des concessions abandonnées à l'issue d'une procédure de reprise.

2 administrés de la commune ont montré de l'intérêt pour acheter deux de ces concessions situées au niveau de l'ancien cimetière.

Monsieur le Maire est favorable à la revente en priorisant les 1^{er} usagers demandeurs. Il faudra cependant délibérer pour fixer le prix de ces concessions et se renseigner sur le cadre légal qui entoure cette démarche.

La commune a fait établir un devis pour la démolition et la réhabilitation de 11 concessions, qui n'inclut pas les 2 évoquées en début de séance. Le montant de l'opération est estimé à 4 000 €.

- **Avancement des travaux de la salle des fêtes**

Madame Florence SIORAT informe le conseil que les entreprises ont continué de travailler sur le chantier durant le mois d'août. Les raccordements électriques définitifs ont été effectués, néanmoins certains éléments sont encore en cours tel que l'installation du chauffage, de la fibre, de la descente pluviale, des vitres de la salle de la partie supérieure, des plans d'évacuation... De ce fait la réception des travaux a été effectuée avec un certain nombre de réserves.

Lors de la visite de pré-réception de la commission de sécurité incendie 21 août 2025, le SDIS a émis un avis favorable, sous réserve de l'établissement d'un certain nombre de documents par la commune. Monsieur le Maire a également émis un avis favorable avant le passage du dossier en commission, sous réserve de la réalisation des éléments demandés par le SDIS. La commission sécurité rendra son rapport définitif le mardi 23 septembre 2025.

- **Choix du nom de la salle des fêtes**

Madame Valérie DUPUY rapporte les résultats du sondage relatif au choix du nom de la salle des fêtes, les noms suivants ont été proposés :

-Salle de la Seillonne

- Salle Camille Fauré
- Salle Joseph De Rigaud
- Espace Polyvalent
- Salle Simone Veil
- L'écosalle
- Salle Agora Verte
- Les portes du Lauragais

L'équipe municipale est favorable au choix d'un nom Occitan. L'inauguration de la salle ne devrait pas avoir lieu au mois d'octobre comme cela avait été initialement évoqué. Cependant une journée porte ouverte sera organisée afin de présenter la salle aux usagers de la commune.

- **Nuisances et dangers avenue de Toulouse**

Des administrés ont écrit à la commune ainsi qu'au secteur routier départemental et à la communauté de communes des Terres du Lauragais afin de signaler le danger lié aux nombreux excès de vitesse qui ont lieu le long de l'avenue de Toulouse (RD 1).

Monsieur le Maire est conscient des dangers de la RD1 et rappelle que la commune a déjà pris un certain nombre de mesures afin de sécuriser cette voie : redéfinition du périmètre de la zone trente existante, implantation de panneaux rappel, matérialisation d'ellipses trente aux sol et organisation de contrôles routiers par la gendarmerie.

La commune ne dispose pas de moyens financiers pour faire d'autres actions de plus grande envergure dans l'immédiat. Cependant monsieur le Maire effectuera une nouvelle demande de campagne de contrôle de vitesse, malgré le non-lieu des 2 premières tentatives.

- **Réparation de l'éclairage public sur la RD1**

Suite au vol de cuivre qui est survenu dans plusieurs zones de la communes, certains secteurs sont privés d'éclairage public : piétonnier le long de la RD1, parking et giratoire du collège, abords de Montplaisir et abords des Albigots.

La commune a sollicité le SDEHG afin d'établir des devis pour réparer les installations :

Parking + giratoire collège : 34 000 €

Albigots : 7 000 €

Montplaisir : 13 000 €

Monsieur le Maire précise que le devis initial du SDEHG concernant la zone du collège était de 24 000 €, mais que des études plus poussées des réparations ont augmenté ce dernier de 10 000 €.

Il est rappelé que ces vols ne sont pas pris en charge par l'assurance de la commune qui devra assurer l'intégralité des dépenses.

Le conseil souhaite prioriser la restauration de l'éclairage public au niveau des abords du lotissement Montplaisir dans un premier temps étant donné que ce dernier est situé à proximité du cœur de village ou les usagers sont plus susceptibles de circuler. Monsieur le Maire souligne que des antivol seront installés sur l'ensemble des nouveaux modèles.

- **Stationnement d'un bus Verbus durant une année sur le parking du collège**

Un usager de la commune travaille en tant que chauffeur pour la société Verbus. La société a effectué une demande auprès de la commune afin d'obtenir l'autorisation, pour son chauffeur, de stationner durant une année, sur le parking du collège, pour des raisons économiques et pratiques. Monsieur le Maire a donné son accord pour une durée d'une semaine, en attendant l'avis du conseil municipal.

Le conseil est favorable à octroyer une autorisation pour une durée d'une année si le stationnement n'est pas gênant et que le véhicule est garé au niveau du dernier épis prévu pour le stationnement des bus scolaires.

- **Sujet divers**

-Madame Pavlina IVANOVA qui vendait des pâtisseries sur le marché plein vent du vendredi a annoncé son départ.

-Le repas des aînés aura lieu le samedi 13 décembre 2025. La date initiale du 6 décembre 2025 est reportée en raison de l'organisation du Téléthon.

-Monsieur le Maire a été sollicité par un administré pour racheter une bande de talus a proximité de sa propriété, en contrebas du terrain de tennis. Il s'agit d'un terrain non entretenu, remplis de ronces, du fait compliqué à entretenir. La proposition sera étudiée et une estimation chiffrée de la parcelle sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

-Madame Magali BONNEFOY informe le conseil que l'aménagement du préau a débuté avec l'installation de 3tableaux d'expression réalisés par le CMJ. De plus comme, 3 lots du lotissement sont en cours de vente, cela devrait permettre à la commune de réaliser certains investissements de réaménagement de la cour de l'école, avec notamment l'installation d'une pergola. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il doit faire un point sur la situation de l'emprunt du lotissement auprès du Crédit Agricole le 20 septembre prochain.

-Le portail de l'école a été endommagé suite à une mauvaise manœuvre en tracteur d'un agent technique. Le coût total des réparations a été chiffré à 1 354 € auprès de la société FDC 31. La société a également établi un devis pour mettre le portail aux normes CE. Etant donné que cette norme n'est pas obligatoire pour ce type d'installation et que le coût d'intervention est estimé à 4 967 €, l'équipe municipale ne souhaite valider que le 1^{er} devis de réparation.

-Madame Florence SIORAT propose d'organiser la journée portes ouvertes de la salle des fêtes sous conditions d'achèvement des travaux. Cet évènement aurait lieu le vendredi 12 septembre 2025 de 17H30 à 19H30. Un apéritif serait proposé.

**La séance est levée le mercredi 3 septembre 2025 à 23h00.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 1^{er} octobre 2025.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

N° 2025-31 - OBJET : Approbation du règlement de location et d'utilisation de la salle des fêtes communale

N° 2025-32 - OBJET : Soutien aux petites lignes ferroviaires régionales

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	Conseiller Municipal	Absent
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Fabrice CREPY
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Absente
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	